

VILLE DE BOUILLON

Distribution d'eau

tél. 061/280323

**Vous vendez un immeuble, vous louez, vous changez d'adresse
vers une autre commune ou dans Bouillon !!!**

Pensez à la CLOTURE D'EAU

A communiquer dans les 8 jours du changement

Situation de l'immeuble :

Rue : n°

Localité :

références cadastrales : Section n°

NOM et adresse du propriétaire :

Usager sortant :

NOM Prénom :

Nouvelle adresse :

N° téléphone :

Usager entrant : propriétaire ou locataire

NOM Prénom :

Adresse d'expédition des factures :

date de naissance : n° de tél. :

Reprenez-vous le compteur en tant que propriétaire : OUI/NON

en tant que locataire : OUI/NON

Date d'occupation :

S'agit-il d'une nouvelle acquisition d'immeuble : OUI/NON

Si OUI ⇒ date d'achat :

• Utilisez-vous l'immeuble comme résidence permanente, domicilié à l'adresse OUI/NON

• L'immeuble est-il ou sera-t-il donné en location : OUI/NON

• Utilisez-vous l'immeuble à des fins professionnelles : OUI/NON

Si OUI ⇒ dénomination exacte de l'entreprise à reprendre sur la facture et n° de TVA

.....

• Utilisez-vous l'immeuble comme seconde résidence : OUI/NON

Si oui ⇒ adresse d'expédition :

RELEVÉ DU COMPTEUR D'EAU

DATE du relevé

N° du compteur

Index de clôture

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour accord

Signature de l'usager entrant,

Signature de l'usager sortant,

1. A remettre au service comptabilité de la Ville

2. A faxer au 061/ 46.88.89

3. A retourner par courrier à :

4. email : annick.decock@bouillon.be

Administration communale

Place Ducale, 1

6830 BOUILLON